L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MAI 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 28 MAI 1847.

La longueur du rapport du Conseil nous oblige à renvoyer plusieurs articles qui auraient du paraître aujourd'hui.

MEXIQUE.

[illegible] Worth à Puebla.

Le vapeur *Palmetto*, parti le 22 de Vera Cruz, est arrivé [illegible] grand matin. Il nous [illegible] des dates les plus récentes.

Le général Worth est entré à Puebla le 15 courant. Le général Santa Anna venait de quitter cette ville, disposé, dit-on, de forces que les uns évaluent à 2,000 hommes et que d'autres font monter jusqu'à 12,000. Quelques récits disent que le général Worth a pénétré dans Puebla sans rencontrer la moindre opposition; mais des lettres de Jalapa affirment positivement que Santa Anna, voulant se donner le temps d'emmener toutes ses provisions, avant envoyé à la rencontre des Américains un détachement d'environ 1,000 hommes de cavalerie, qui a escarmouché pendant que Santa Anna faisait filer ses convois et ses hommes. Cet engagement qui n'a été ni bien long ni bien rude, a coûté à l'ennemi quatre ou cinq hommes tués et un certain nombre de blessés. De notre côté personne n'a été tué. Le général Worth a fait ensuite son entrée dans la ville, tandis que Santa Anna battait en retraite à grande hâte dans la direction de Mexico. Le corps du général Worth ne se compose pas de plus de 3,500 hommes.

Le bruit courait à Puebla que le général Valencia se trouvait entre cette ville et la capitale, à la tête de 12 ou 14,000 hommes. Il est probable qu'un corps assez considérable de Mexicains se trouve à San Martin ou à Rio Frio; mais on ne peut en connaître exactement le chiffre.

On lit dans une lettre de Puebla, qui doit être du 16 ou du 17 courant:

"Nous sommes entrés ici le 15. Les habitants, quoique assez calmes, ont déjà donné quelques coups de couteau, et deux de nos hommes ont été tués. Nous avons été attaqués à Amazoc, d'après les ordres de Santa Anna, par un corps de 1,500 cavaliers qui a perdu 2 tués et 7 blessés. Le gros est parti lui-même pour Mexico où l'on fortifie le Peñol et Ayotla."

Une lettre de Vera Cruz qui porte la date du 22, jour du départ du *Palmetto*, renferme les renseignements qui suit:

Cent vingt wagons, chargées de farine et de [illegible], se rendront à Santa Fe pour y joindre un convoi [illegible] ont été attaqués hier soir, à trois milles de cette ville. On a fait feu sur les muletiers [illegible] a eu de tués; mais le [illegible] d'entre eux sont rentrés en ville [illegible] la prise de tout le [illegible] pas une simple rumeur; je [illegible] d'hier."

Le résultat de l'élection présidentielle n'était pas connu. Le bruit courait cependant courant à Jalapa le 21 courant que Herrera avait été choisi; mais ce n'est pas certain. Les candidats, on le sait, étaient Santa Anna, Herrera et Elorriaga.

Prise de Tabasco.—L'*American Eagle* de Vera Cruz raconte, sous la date du 19, la prise de la ville de Tabasco:

"Le capitaine Mayo, gouverneur d'Alvarado, est allé, le 12 courant, faire une expédition contre une ville [illegible] importance, appelée, si nous ne nous trompons, Tabasco. Elle se trouve à environ [illegible] au S. O. d'Alvarado. Le capitaine, accompagné de 80 hommes, [illegible] devant cette ville. [illegible] les habitants qui [illegible] recherches de la [illegible] qui s'emparèrent, et [illegible] possession de la ville. Le capitaine Mayo ne pouvant pas y rester dans la [illegible] [illegible] a été mortellement blessé, la plupart [illegible]."

[illegible]—L'*Eagle* du 22 [illegible] de guérillas, composé de [illegible] hommes, avait été [illegible] à la porte de la "Misericordia" [illegible] extrémité Sud-Ouest de la ville. D'après les renseignements qu'il avait reçus [illegible] de la ville, colonel Wilson [illegible] Banks et l'adjudant Arthur [illegible] détachement pour aller [illegible]. Le colonel Banks [illegible] ses mesures afin de [illegible] Deux d'entre eux [illegible] l'autre grièvement blessé. [illegible] autres individus [illegible] quart de mille en [illegible]. On y trouva en outre quatorze chevaux et cinq mules dans une [illegible] vingt fusils, la plupart anglais, quatorze escopettes, douze paires de pistolets, un grand nombre de sabres et environ quatre cents livres de munitions. Les armes et les munitions ont été transportées en ville. Le tout [illegible] les chevaux excellents et convenablement harnachés.

Prise de Nautla.—Voici comme le correspondant du *Commercial Times* raconte la prise de Nautla, et les incidents qui s'en suivirent:

"Le 8 courant, la goélette *Fraternité* de la Nouvelle-Orléans quitta Vera Cruz avec la corvette des États-Unis *Albany*, et ces deux bâtiments arrivèrent le 10 devant Nautla. Le capitaine de la corvette [illegible] un coup de canon aussitôt son arrivée à terre. Les autorités s'empressèrent de venir à bord et de remettre formellement [illegible] entre les mains des Américains. Cela fait, l'*Albany* se dirigea vers Tecolutla, tandis que la *Fraternité* restait pour vendre sa cargaison.

"Le 13 [illegible] cents Mexicains armés [illegible] saisirent les magasins [illegible] la ville aux Américains, ainsi que M. Henry Goden, subrécargue, M. Dorlès, passager et deux hommes de l'équipage de la *Fraternité*. Tous furent dirigés sur Misantla. Le capitaine avait trouvé moyen de s'échapper. Le lendemain, trente Mexicains vinrent à bord de la *Fraternité*, la firent se jeter à la côte, enlevèrent sa cargaison et tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, puis brûlèrent la goélette elle-même. Le capitaine qui avait pu atteindre le rivage en traversant des bois, eut le bonheur de trouver un canot et de rejoindre le *Spitfire*. Ce bateau se rendait justement à Nautla, et ne fit que poursuivre plus rapidement sa course, lorsque le capitaine de la *Fraternité* eut fait connaître au commandant les faits qui précèdent. En arrivant devant Nautla, le *Spitfire* commença contre la ville un feu assez vif, qui amena bientôt une députation avec un pavillon de paix. Cette députation déclara que les citoyens n'étaient pour rien dans ce qui s'était passé, qu'ils n'avaient pu empêcher le mal et [illegible] réparer. Le commandant du *Spitfire* [illegible] bonne foi, ne poussa pas plus loin ses hostilités; mais il eut soin de se faire donner [illegible] mettre la ville."

Armée.—Le général Scott était encore à Jalapa aux dernières dates. Le total des forces répandues sur la route de Vera Cruz à Puebla ne dépasse pas [illegible] hommes.

Le Dr. Barnes, chirurgien de l'armée des États-Unis, bien connu dans notre ville, a été nommé président du Bureau de Santé à Vera Cruz. La convalescence du général Shields continue. Le capitaine des carabiniers, Mason, est mort le 15.

Le général Taylor dans le New-Jersey.—Les locofocos du New-Jersey ne font pas tant les dégoûtés que beaucoup d'autres; ils ne seraient pas fâchés d'avoir le général Taylor pour candidat présidentiel. Trente-neuf d'entre eux qui comptent parmi les plus influents du comté de Sussex, ont convoqué le peuple à une grande assemblée à l'effet de se prononcer en faveur de la candidature du vieux "Rough and Ready," et le *Herald*, journal locofoco du comté, appuie vivement leur projet. Tant mieux.

M. Webster commençait, aux dernières dates, à se remettre de la sérieuse indisposition dont il a été atteint à Augusta.

Virginie. — L'élection si contestée du 4me district congressionnel vient d'être décidée, par les retours du shérif: M. Bocock, locofoco, est élu par 3 voix de majorité; M. Irwin, whig conteste l'élection; et tout porte à croire que cette contestation est fondée en raison.

Mlle Blangy.—On lit dans un journal de New-York du 19 courant: "Cette charmante danseuse, qui nous revient du Sud et de l'Ouest, qu'elle a parcourus en triomphatrice, abat demain, jeudi, son vol de Sylphide sur le théâtre du Park qui ne la gardera que trois jours."

Les steamers français. — L'agent de ces steamers, à New-York, M. Léon Leconte, a reçu par le *Britannia* des lettres dans lesquelles on lui annonce qu'on a le regret de ne pouvoir encore lui indiquer avec précision la date du départ du premier steamer, dont la remise n'avait point encore été faite légalement à la compagnie le 1er mai. Ce retard tient aux formalités et aux longueurs qui sont une des plaies de notre système administratif. Cependant la compagnie pensant que la commission chargée de faire la remise officielle des navires aurait rempli cette mission avant le 8 mai, et que le premier départ pourrait avoir lieu le 30 mai ou le 1er juin. Des informations précises à cet égard doivent être adressées par le steamer anglais du 19 mai, à M. Léon Leconte, qui les communiquera aussitôt au commerce, en indiquant le prix du passage, les époques des départs, et le lieu où seront établis les bureaux de l'agence à New-York. Le premier steamer qui partira de Cherbourg sera, dit-on, le *Darien* et non pas l'*Ulloa*, comme l'avaient dit quelques journaux français. (*Courrier des E. U.*

Chronique Locale.

Premiere Cour de District.—L'affaire de Mary Reed, prévenue de vol, commencée depuis mercredi, s'est terminée hier par un verdict d'acquittement. Aucune autre cause n'a été appelée.

Outrage.—Une jeune femme de 18 à 20 ans a déposé hier une plainte contre un mulâtre nommé Ned, qu'elle accuse de s'être introduit dans sa chambre l'avant dernière nuit et d'avoir cherché à exercer sur sa personne d'odieuses violences. La plaignante est employée en qualité de femme de chambre chez M. Arthur McArthur, et l'auteur de la coupable tentative est un esclave de ce dernier.

Recorder Genois.—Le recorder Génois a renvoyé hier pardevant la première Cour de district les nommés Francisco Gonzales Quijano et John Wether; le premier est accusé d'avoir donné asyle à une esclave marronne; le second, d'avoir assailli un officier de police. Deux individus nommés Stephen McGrath et Thomas McClernon ont comparu aussi devant le recorder sous la prévention de parjure. Ils subiront leur examen prochainement.

Enquete.—Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'un volontaire de la compagnie du capt. White, nommé Samuel Martin. Les médecins ont constaté une enflammation de foie.

Recorder Baldwin.—John O'Hara, prévenu d'escroquerie au préjudice de M. J. Whitney, a comparu hier devant le Recorder Baldwin pour subir son examen. Il a été renvoyé pardevant la Première Cour de District.

Thomas Phynahian, Henry Murry et George Brown ont été traduits devant le même magistrat, sous la prévention d'avoir assailli brutalement le capitaine d'un bateau de remorque, à environ soixante milles de la Nouvelle-Orléans. Phynahian et Murry ont été incarcérés en attendant que le shérif de Plaquemine les vienne réclamer; Brown a été remis en liberté sous caution.

H. H. Marks, accusé d'avoir soustrait certains articles d'un magasin de la rue Gravier, a été longuement examiné. Tous les témoins n'ont pas encore été entendus: l'instruction se terminera ce matin.

3e municipalité.—Hier matin, un nommé Edward Mulary, profitant de la maladie d'un volontaire du nom de F. J. Merian, s'est emparé de la valise de ce dernier et en a soustrait une somme de $59, c'est-à-dire toutes les économies du pauvre soldat. Ayant eu l'audace de revenir sur ses pas pour restituer la valise vide, il fut arrêté et conduit devant le recorder Seuzeneau. Ce magistrat, après une courte instruction, a renvoyé l'accusé pardevant la Cour Criminelle.

FAITS DIVERS EUROPÉENS.

Le *Portafoglio Maltese*, dans son numéro du 8 avril, donne une nouvelle qui pourrait être prématurée, mais dont son correspondant lui garantit l'exactitude. Suivant lui, les négociations pour l'ouverture de l'isthme de Suez seraient près de leur conclusion. Voici les clauses de la convention qui régirait cette importante affaire: 1o. l'Egypte serait déclarée principauté neutre; 2o. les puissances secondaires, la Prusse, la Russie et les Etats-Unis, seraient invitées à reconnaître cette neutralité, que garantiraient la Porte, la France, l'Angleterre et l'Autriche, partie contractantes; 3o. La France, l'Angleterre et l'Autriche se chargeraient de l'exécution du canal et percevraient un droit de tonnage jusqu'à remboursement complet des frais; 4o. l'exécution de cet ouvrage ne serait pas interrompue, même par suite de guerre déclarée entre les parties contractantes.

On est d'accord sur les clauses générales de cette convention, et les préliminaires seront promptement conclus, dit le correspondant du *Portafoglio*. Quant aux détails d'exécution, on pense que l'Autriche prendrait à sa charge les travaux nécessaires pour rendre le Nil praticable aux grands navires jusqu'à Damiette, qui deviendrait un grand port. L'Angleterre ferait à Suez des travaux d'appropriation semblables à ceux de Damiette. Le canal serait exécuté par elle et par la France.

Le bruit d'un voyage de l'empereur Nicolas à Paris a été promptement démenti. Le journal qui, le premier, avait accueilli cette fausse nouvelle, la *Presse*, s'exécute d'assez bonne grâce, et avoue qu'on en avait transmis de St-Pétersbourg des renseignements qui méritaient peu de créance. Et qu'on ne pense pas que ce soit l'indisposition, dont le czar a été saisi dernièrement, qui l'empêche de venir en France; la légation russe à Paris a reçu avis que, le 22, S. M. I. devait se trouver à Varsovie, et qu'au mois d'avril, 25, elle serait à Stuttgard, près de sa fille bien aimée, qui est gravement malade. Mais là s'arrête le voyage de l'autocrate, qui retournera dans ses états sans traverser le Rhin, et ne se sent se détourner pour aller à Berlin. Les débats de la diète réunie des états de Prusse blesseraient les oreilles du souverain absolu qui, par un ukase, a aboli la constitution du royaume de Pologne, constitution que son frère Alexandre, en son nom et au nom de ses successeurs, avait juré de maintenir.

Les feuilles allemandes ne tarderont pas à nous confirmer la nouvelle du passage du czar à Varsovie et de son séjour à Stuttgard.
(*Patrie.*

—On écrit de Constantinople, 17 avril:

"Sur une notification de la Porte-Ottomane, le chargé d'affaires de la Grèce a fait enlever l'écusson des armes grecques de son hôtel, ainsi que de la chancellerie grecque. Le jour de l'expiration de l'ultimatum, le divan a fait distribuer aux ambassadeurs des cinq grandes puissances un memorandum qui contient un résumé du différend turco-grec. Le séraskier de Romélie a reçu l'ordre de faire occuper la frontière de Grèce par une armée d'observation. Des navires de guerre turcs ont été envoyés à Salonique. La plupart des ministres turcs sont pour la guerre; on dit que Reschid-Pacha, seul, pense que la Porte-Ottomane ne doit pas attaquer la première. La Porte Ottomane médite aussi sérieusement la guerre contre le bey de Tunis. Elle ne veut plus écouter de conseils, et a déclaré qu'elle ne souffrirait aucune intervention, étant résolue à procéder les armes à la main contre le bey de Tunis, pour recouvrer ce qu'elle appelle ses droits."

—On écrit de Vienne, 14 avril:

"Une estafette, arrivée hier de Bucharest, avec des dépêches du 7 courant, nous a apporté de tristes détails sur l'incendie auquel cette ville a été en proie dans les journées des 5, 6 et 7. Non seulement beaucoup d'individus ont perdu la vie, mais trente ou quarante mille personnes ont perdu leur fortune. La perte en marchandises seulement est évaluée à 3 millions de francs environ. Des milliers d'objets en or, de toute espèce, sont devenus la proie des flammes, ainsi que les palais et les habitations splendides des boyards.

MUNICIPALITÉ NO UN.

Séance du 24 mai 1847.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Présents:—l'honorable Joseph Génois recorder et président.

Et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Giquel, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Ramos, Slingerland et Shiels.

Sur motion le Conseil se dispense de la lecture du procès verbal de la dernière séance.

Le message suivant du maire est lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, } le 24 mai 1847. }

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs:

J'ai l'honneur de vous transmettre deux soumissions cachetées pour la construction d'un pont sur le canal Carondelet; je vous transmets également une lettre de M. J. J. Isnard, exécuteur testamentaire de Madame M. A. E. Marchand, relativement à une réclamation exercée par la Municipalité No Un, pour pavage fait en face de la propriété appartenant à M. J. B. B. Plauché ou dépendant de la succession de la dite dame Marchand.

La résolution que vous avez adoptée le 19 d'avril 1847 ayant pour objet l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman a été publiée depuis le 26 du même mois; je crois à propos de vous donner ce renseignement afin que vous preniez cette mesure qui vous paraîtra convenable pour mettre à exécution ce projet d'amélioration.

Ci-joint je vous transmets un compte s'élevant à $771 95, présenté par MM. Gobet et Amiel pour réparations faites par eux aux wharfs de la Municipalité.

Vous recevrez en même temps une lettre de MM. Wm. McGwinn, A. LaBranche et D. Prieur, nommés commissaires par le secrétaire de la trésorerie, à l'effet de faire tout ce qui sera nécessaire dans le but d'obtenir de votre honorable corps l'emplacement sur lequel devront être construits les édifices de la douane.

Je suis avec respect votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion on s'occupe de ce message paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe est lu, et sur motion on s'occupe des propositions cachetées relatives au pont à construire sur le canal Carondelet, transmises par le maire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gobet réclamant le droit de construire le pont sur le canal Carondelet, et relative à la construction des fours dans le cimetière.

M. Dupré propose de déposer cette lettre sur le bureau indéfiniment.

M. Fabre propose d'amender cette motion de manière à ce que la dernière partie de la dite lettre [illegible] soit [illegible].

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption de cet amendement,

MM. Bureau, Crozat, Duplessis, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Richardson, Ramos, Slingerland et Shiels votent dans l'affirmative—12 voix,

Et MM. Barthe, Dupré et Gourdain votent dans la négative—3 voix.

En conséquence l'amendement est adopté.

M. Fabre renouvelle la motion de M. Dupré de déposer indéfiniment la première partie de la lettre de M. Gobet.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion, MM. Bureau, Crozat, Duplessis, Fabre, Giquel, Gourdain, Richardson, Ramos et Slingerland votent dans l'affirmative—9 voix.

Et MM. Barthe, Derbès, Dupré, Hagan, Lanata et Shiels votent dans la négative—6 voix.

En conséquence la première partie de la lettre de M. Gobet est relative à la construction d'un pont sur le canal Carondelet, est déposée sur le bureau [illegible].

Le président [illegible] MM. Fabre, Derbès et Duplessis du comité pour prendre en considération la seconde partie de la lettre de M. Gobet, qui est relative à la construction des fours dans le cimetière.

Sur motion l'autre proposition cachetée transmise par le maire dans son message est lue.

M. Peralta propose de construire le pont sur le canal Carondelet pour la somme de dix-huit cents piastres.

M. Ramos présente la résolution suivante:

Résolu que la proposition de M. Joseph Peralta de construire le pont sur le canal Carondelet conformément à la résolution adoptée par ce Conseil, le 17 mai courant, pour la somme de dix-huit cents piastres, est et demeure acceptée.

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption de cette résolution,

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata, Pecquet, Richardson, Ramos et Slingerland votent pour l'adoption—14 voix,

Et MM. Hagan et Shiels votent contre—2 voix.

En conséquence la dite résolution est adoptée.

Le second paragraphe du message du maire est lu, et la lettre de M. J. J. Isnard, exécuteur testamentaire de feue Mme A. E. Marchand, épouse de J. B. B. Plauché, est lue et référée au comité des améliorations.

Le 3me paragraphe du message du Maire est lu:

M. Barthe présente une série de résolutions relatives à l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman, et demande que le Conseil se dispense de ses règles et prenne les dites résolutions en considération.—Cette motion ne prévaut pas.

Le 4me paragraphe du message du Maire est lu,—et le compte de MM. Gobet & Amiel, pour réparations faites aux wharfs de cette Municipalité, est lu.

Sur motion de M. Duplessis ledit compte est renvoyé au comité des améliorations.

Le 5me et dernier paragraphe du message du Maire est lu, ainsi que la lettre de MM. Wm. McGwin, Alcée La Branche et D. Prieur, informant le Conseil de leur nomination comme commissaires, par le gouvernement général, à l'effet de faire tout ce qui sera nécessaire dans le but d'obtenir de ce Conseil l'emplacement sur lequel devront être construits les édifices de la Douane.

M. Hagan présente une série de résolutions relatives au transfert de l'emplacement où se trouve maintenant la Douane, aux États-Unis.

M. Hagan demande que le Conseil se dispense de ses règles et que l'on s'occupe desdites résolutions.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion, MM. Bureau, Barthe, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Giquel, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Ramos et Shiels votent en faveur de la motion—13 voix

Et MM. Fabre, Gourdain et Slingerland votent contre—3 voix.

En conséquence la motion de M. Hagan prévaut, et

Sur motion de M. Bureau on s'occupe desdites résolutions séparément.

La première résolution, qui est ainsi conçue, est lue:

Résolu que l'ilet de terre situé dans la Municipalité No Un de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues de la Levée, du Canal, de la Douane et de la Nouvelle-Levée, et sur lequel est maintenant bâtie la Douane des Etats-Unis, est et demeure offert aux Etats-Unis pour en avoir pour toujours l'usage et la jouissance.

M. Derbès propose d'amender ladite résolution en y insérant à la fin le proviso suivant:

"Bien entendu que cette donation ne sera valide que pendant le temps [illegible] Douane sera maintenue sur ledit ilet de terre."

L'appel nominal étant demandé sur l'adoption de ce proviso,

MM. Bureau, Derbès, Gourdain, Ramos et Slingerland votent dans l'affirmative—5 voix.

Et MM. Barthe, Crozat, Duplessis, Dupré, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson et Shiels votent dans la négative—11 voix.

En conséquence ce proviso est rejeté et la résolution est adoptée sans amendement.

La seconde résolution, qui est ainsi conçue, est lue:

Résolu que l'offre précédente est faite à condition que les Etats-Unis érigeront sur ledit ilet une nouvelle Douane.

M. Ramos présente l'amendement suivant à ladite résolution:

"Bien entendu que dans les cas [illegible] qui seront construits, seront compris la salle [illegible] de la Cour de district, les bureaux de poste, et les autres bureaux du gouvernement général."

L'appel nominal étant demandé sur l'adoption de cet amendement,

MM. Bureau, Crozat, Derbès, Giquel et Ramos votent pour l'adoption—5 voix.

Et MM. Barthe, Duplessis, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shiels votent contre—11 voix.

En conséquence l'amendement de M. Ramos est rejeté, et la 2me résolution est adoptée sans amendement.

La 3me résolution, conçue ainsi qu'il suit, est lue:

Résolu que si cette offre est acceptée par le Secrétaire de la Trésorerie, un acte sera passé par cette Municipalité transférant ledit ilet aux Etats-Unis et leur en cédant le titre pour toujours.

M. Bureau présente l'amendement suivant à ladite résolution:

Bien entendu que cette Municipalité ne transférera que le titre qu'elle possède."

M. Bureau demande l'adoption de son amendement. Sa motion ne prévaut pas; et ladite 3me résolution est adoptée sans amendement.

La 4me résolution, qui est ainsi conçue, est lue, amendée par M. Fabre, et adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est et demeure autorisé à transférer, au nom de cette Municipalité, par devant le notaire de cette Municipalité, ledit ilet de terre aussitôt qu'il aura reçu avis de l'acceptation de cette offre par le Secrétaire de la Trésorerie.

La 5me et dernière résolution, qui est ainsi conçue, est lue et adoptée:

Résolu que les résolutions du 22 janvier 1845 offrant aux Etats-Unis un morceau de terre situé en face de l'ilet ci-dessus décrit, soient et demeurent abrogées.

Sur motion, le tout est adopté.

M. Hagan obtient la permission de présenter la résolution suivante, laquelle est lue et adoptée:

Résolu qu'un comité spécial de trois membres sera nommé à l'effet de s'entendre avec les commissaires des Etats-Unis, sur le plan qui devra être adopté pour la construction de la nouvelle Douane.

Le Président nomme de ce comité MM. Hagan, Derbès et Lanata.

M. Derbès demande qu'il lui soit permis de changer le vote qu'il a donné contre la dispense des règles pour prendre en considération les résolutions présentées par M. Barthe et relatives à l'ouverture de certaines rues.—Sa motion prévaut.

Et sur motion de M. Hagan, lesdites résolutions, conçues ainsi qu'il suit, sont lues et adoptées:

Attendu qu'avis public a été donné depuis le 26 avril 1846, de l'intention de ce Conseil de faire ouvrir les rues suivantes, savoir:—les rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman:

"Résolu que le Maire et l'avocat de cette Municipalité sont requis d'entamer les procédures nécessaires, devant l'une des Cours de district de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de faire ouvrir les rues sus-mentionnées.

Attendu que des procédures ont eu lieu précédemment devant la 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et que plusieurs des personnes intéressées n'ont fait aucune objection à l'estimation des assesseurs nommés par la Cour.

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, est et demeure autorisé à passer contrat devant le notaire de cette Municipalité, avec tous les propriétaires des terrains situés sur l'ouverture desdites rues, qui sont disposés à céder à cette Municipalité telle partie de leurs propriétés qui sera nécessaire pour l'ouverture des susdites rues, pour le prix d'estimation porté dans le tableau présenté à la 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Résolu que pour le paiement de la balance qui restera due par cette Municipalité, en conséquence des contrats qui seront passés comme il est dit ci-dessus, le Maire est par la présente autorisé à émettre les billets de cette Municipalité, payables à un an de date et portant intérêt à raison de six pour cent l'an, et payables à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations.

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption des susdites résolutions,

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Giquel, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Ramos et Shiels votent pour l'adoption—14 voix; et M. Fabre vote contre—1 voix.

En conséquence les dites résolutions sont adoptées.

Appel des Comités.

M. Richardson, au nom du comité de finances, soumet au Conseil les états hebdomadaires suivants des trésoriers, savoir:

Trésorier du département des travaux publics et améliorations, balance en caisse ce jour......$1518 14

Trésorier du département de la police, balance en caisse ce jour........$6905 96

M. Duplessis offre sa démission comme membre du comité de finances; elle est acceptée.

Sur motion de M. Hagan, M. Fabre est nommé de ce comité, en remplacement de M. Duplessis.

M. Hagan, au nom du comité des améliorations, présente un rapport accompagné d'une série de résolutions.

M. Derbès propose que ce rapport et ces résolutions soient mis à l'ordre du jour de la séance prochaine.—Cette motion ne prévaut pas, et M. Derbès [illegible] suit:

Je vous prie [illegible] de ce rapport et [illegible].

1o—Parceque ledit rapport et lesdites résolutions ont été adoptées à une séance extraordinaire du comité des améliorations, et non à la séance régulière dudit comité qui doit avoir lieu le samedi de chaque semaine.

2o—Parceque je n'ai pas été avisé, selon l'usage, de la susdite séance.

Sur motion, on s'occupe dudit rapport et des dites résolutions séparément.

La première partie qui est ainsi conçue, est lue.

Le comité auquel a été renvoyées les lettres de MM. John Commony et William Bell, contracteurs, le premier pour la construction de la machine à desécher dans le faubourg Tremé, et le dernier, pour la construction de la machine hydraulique, demandant le paiement d'un à compte sur leurs contrats respectifs, vous soumet les résolutions suivantes:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à payer à M. William Bell le prix de son contrat pour la construction de la machine hydraulique, moins la somme de quinze cents piastres; ladite somme de 1,500 piastres sera retenue jusqu'à ce que les travaux soient entièrement achevés et acceptés par le voyer; et que le Maire est et demeure autorisé à payer le montant qui est dû à M. Bell, et à diviser ce montant de la manière qui conviendra à M. Bell, pour faire un règlement avec les personnes qui ont travaillé pour lui à ladite machine hydraulique, à condition que ledit William Bell mettra la Municipalité à l'abri de toutes les réclamations qui pourraient être faites de la part des sous-contracteurs des dits travaux.

M. Fabre soumet au Conseil une pétition de James Drummond, priant le Conseil de retenir sur le montant qui doit être payé à MM. Bell et Gents la somme de $4,561 76, que lesdites Bill et Gents lui doivent pour matériaux fournis pour la construction de la machine hydraulique.

M. Hagan demande l'adoption de la susdite résolution. L'appel nominal est réclamé sur cette motion.

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Ramos, Slingerland et Shiels votent pour l'adoption.......................... 13 voix

M. Fabre vote contre.................... 1 "

En conséquence la 1re partie dudit rapport est adoptée.

La 2de partie qui est ainsi conçue, est lue et adoptée:

Résolu que le voyer est et demeure, par la présente, autorisé à *approuver le paiement* demandé par M. J. Commony dans sa lettre, datée le 1er mai 1847, laquelle somme forme le 2d paiement qui doit lui être fait en vertu de son contrat pour la construction de la machine à desécher dans le faubourg Tremé.

La 3me partie dudit rapport qui est ainsi conçue, est lue et adoptée:

Votre comité a pris en considération la lettre de MM. Laurent et Caussé demandant une rétribution additionnelle pour travaux faits par eux à la grille de la place d'armes—, et d'après les informations qu'il a prises, il est d'opinion que cette demande n'est pas justifiable, et demande à être déchargé de la considération ultérieure de ce sujet.

La 4me partie dudit rapport qui est ainsi conçu est lue.

Votre comité recommande que le salaire du piqueur chargé de la conduite des nègresses de chaîne, dont le devoir est de surveiller le nettoiement des marchés, en outre des autres devoirs remplis par lui tous les jours de la semaine (les dimanches non exceptés) soit porté à $40 par mois, au lieu de $35, salaire actuel. En conséquence, il vous soumet la résolution suivante:

"Résolu que le salaire du piqueur ci-dessus nommé sera et demeure fixé à quarante piastres par mois, à partir du premier juin prochain."

M. Fabre présente le substitut suivant, à la résolution ci-dessus.

"Résolu qu'à l'avenir le salaire des piqueurs de cette municipalité sera de trente cinq piastres par mois, à l'exception de M. Paltron dont le salaire sera de $40 par mois, mais il est entendu que MM. Raboin et Correjoles ne sont compris dans cette résolution."

M. Ramos présente l'amendement suivant à la résolution présentée par M. Fabre.

"Résolu que le salaire de Messieurs Raboin et Correjoles, employés par cette municipalité pour surveiller les travaux de cette municipalité, est et demeure par la présente augmentée de $5 par mois."

M. Derbès propose d'augmenter de $5 par mois, le salaire de tous les employés de cette municipalité.

La question préalable est demandée.

Le président pose ainsi la question:

La question préalable sera-t-elle posée?

Elle est décidée dans l'affirmative, et le président pose ensuite la question sur l'adoption de la 4me partie du rapport du comité des améliorations.

L'appel nominal est réclamé.

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Gourdain, Hagan, Lanata, Richardson, Ramos, Slingerland et Shiels, votent pour l'adoption—12 voix.

Et MM. Fabre, Giquel et Pecquet votent contre—3 voix.

En conséquence, ladite 4me partie est adoptée.

La 5me partie dudit rapport conçue ainsi qu'il suit est lue et adoptée:

Votre comité recommande aussi de faire élargir la promenade Carondelet (côté ouest) à partir de la rue Claiborne jusqu'à la rue Tonti, de manière à la rendre conforme au plan général des propriétés dans cette partie de la municipalité, ce qui peut maintenant être fait à peu de frais et qui est hautement réclamé.

En conséquence, il est résolu que le maire est et demeure par la présente, autorisé à prendre les mesures légales pour faire élargir de cent pieds, cette portion de la promenade Carondelet (côté ouest), à partir de la rue Claiborne, jusqu'à la rue Tonti, conformément au plan qui se trouve dans le bureau du voyer.

Votre comité a pris en considération la lettre de C. Tournier, lequel s'est mis au lieu et place de Gérard, pour la construction des banquettes en cartelles de chalands dans le faubourg Tremé, en vertu de la résolution susvante, adoptée le 16 décembre 1844:

"Résolu que des propositions cachetées seront reçues par le maire, jusqu'à lundi prochain, le 23 de ce mois, pour la confection des banquettes, en cartelles de chalands, sous la surveillance du voyer, et dans telle partie du faubourg Tremé qui sera désignée par le comité des améliorations; les deux tiers du coût de ces banquettes seront payés par les propriétaires des terrains en face desquels lesdites banquettes seront faites.—Conditions: un billet à un an de date, à partir du jour où le travail sera achevé et reçu par le voyer."

M. Tournier réclame de la municipalité le paiement du coût total des travaux faits par lui et Gérard, dans le faubourg Tremé, parce que la susdite résolution ne porte pas que la collecte des deux tiers du coût de ces banquettes de ra être faite par le contracteur, comme le porte la résolution suivante, adoptée le 23 juin 1845, savoir:

"Résolu que des propositions cachetées seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'à lundi le 30 de ce mois, pour la confection des banquettes dans les arrières quartiers du premier district de cette municipalité, conformément au plan et aux spécifications qui se trouvent dans le bureau du voyer: un tiers du coût de ces banquettes sera payé par la municipalité en un billet à un an, et les deux autres tiers seront perçus par l'entrepreneur, des propriétaires des terrains."

Laquelle demande des propositions pour la confection de banquettes semblables, dans les arrières quartiers du 1er district, pour lesquelles le réclamant a aussi contracté: M. Tournier dit que la municipalité devrait collecter le montant dû par les propriétaires, attendu que plusieurs desdits propriétaires refusent de payer entre ses mains et donnent pour raisons que la résolution demandant des propositions pour ce travail ne porte pas s'ils paieront au contracteur ou à la municipalité.—On ne prendrait pas ce prétexte si la municipalité faisait faire cette collecte par ses agents: mais si le contracteur est obligé de faire cette collecte il en résultera des procès sans nombre que l'on pourrait éviter si la municipalité décidait différemment. La municipalité jouit maintenant de ces banquettes, et en a la jouissance depuis longtemps; maintenant il reste à décider s'il est légal ou équitable de laisser le contracteur sans moyens d'obtenir le prix de son travail, lorsque la municipalité peut obvier à toutes ces difficultés en faisant faire par son collecteur de taxes sur propriétés foncières, la collecte des sommes dues par les propriétaires.

En conséquence votre comité soumet à votre considération la résolution suivante:

"Résolu que le Maire est et demeure par la présente, autorisé à émettre les billets de cette municipalité pour le coût total des banquettes en cartelles de chalands, faites par Tournier et Gérard, dans le faubourg Tremé, en vertu d'un contrat en date du 8 avril 1845; ces billets seront faits payables à l'ordre de C. Tournier et ne devront lui être délivrés que lors que tous les comptes plans &c, que le dit Fournier a en sa possession, seront transférés à cette municipalité, et qu'il aura fourni caution bonne et solvable, qu'aucun des dits comptes n'a été ou ne sera collecté par lui;—et lesquels billets seront faits payables à douze et dix-huit mois de date à partir du jour où le travail sera accepté par le voyer.

Signé,
R. Hagan,
Clément Ramos,
E. Barthe,
L. P. Bureau,
J. Lanata,
P. Shiels.

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption de la résolution précédente:

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Hagan, Lanata, Pecquet, Ramos, Slingerland et Shiels votent pour l'adoption: 9 voix.

Et MM. Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Giquel, Gourdain et Richardson votent contre; 7 voix.

En conséquence la dite résolution est adoptée, et le rapport du comité est adopté.

M. Barthe présente la résolution suivante, et elle est adoptée:

"Résolu que lundi prochain ce Conseil procèdera à l'élection d'un collecteur spécial pour collecter les sommes dues par les propriétaires des terrains dans le faubourg Tremé, en face desquels les banquettes en cartelles de chalands ont été faites.

Sur motion, lecture est faite d'une lettre de M. S. Monde, priant le Conseil d'annuler le contrat passé entre lui et cette Municipalité pour faire des réparations à la geôle de police et à la maison de détention.

M. Duplessis rapporteur du comité de police présente les résolutions suivantes, qui sont lues et adoptées:

"Résolu que le contrat passé avec S. Monde, pour les réparations à faire à la geôle de police et à la maison de détention, est, et demeure par ces présentes, déclaré nul et non avenu.

"Résolu de plus, que le maire est autorisé à déposer en faveur de MM. Morin & Pélerne [illegible] des billets payables à six mois de date pour le montant de leurs sous-contrats respectifs avec S. Monde, lesquels billets porteront la date du jour où les travaux qui ont été faits en vertu des dits *sous-contrats*, ont été livrés ou reçus par le voyer.

Il est de plus résolu que le comité de police sera autorisé à faire achever les réparations à la geôle de police et à la maison de détention.

Signé,
Jackson Duplessis,
Clément Ramos,
J. Lanata,
J. L. Fabre,
J. T. Slingerland,
E. Giquel,
A. Dupré.

M. Barthe, au nom du comité judiciaire présente un rapport accompagné de résolutions en faveur de la réclamation de Philip Welman, fermier du marché aux fruits.

M. Fabre demande l'ajournement; sa motion ne prévaut pas.

Alors il demande que le dit rapport et les dites résolutions restent déposés sur le bureau.

M. Hagan soulève la question d'ordre.

M. Bureau qui occupait le fauteuil, décide que la motion de M. Fabre est à l'ordre.

M. Hagan en appelle de la décision du président. Le Conseil la maintient.

Sur motion de M. Ramos, le dit rapport et les dites résolutions sont renvoyés de nouveau au même comité.

Une motion ayant été faite de procéder à l'élection des avocats et de l'imprimeur de cette Municipalité,

M. Fabre demande que le Conseil se dispense de ses règles et prenne en considération la résolution relative aux avocats qui seront élus par ce Conseil, laquelle résolution est à l'ordre du jour de cette séance.

Cette motion ne prévaut pas, et le Conseil procède à l'élection de l'avocat de cette Municipalité.

M. Richardson annonce M. Roselius comme candidat.

M. Derbès annonce M. Robert Preaux comme candidat.

M. Fabre annonce M. J. A. Nautré comme candidat.

Au premier ballotage,

M. Roselius obtient	6 voix
M. Preaux,	4 "
M. Nauré,	4 "
M. Soulé,	1 "
Bulletin blanc,	1 "
	16

Il n'y a pas d'élection,
Au second ballotage,

M. Roselius obtient	6 voix
M. Preaux,	6 "
M. Nautre,	3 "
M. Soulé,	1 "
	16

Il n'y pas d'élection.
Au troisième ballotage,

M. Roselius, obtient	6 voix
M. Preaux,	8 "
M. Nautre,	1 "
Bulletin blanc,	1 "
	16

Il n'y a pas d'élection.
Au quatrième ballotage,

M. Roselius obtient	5 voix
M. Preaux,	9 "
M. Nautre,	1 "
Bulletin blanc,	1 "
	16

M. Preaux ayant obtenu la majorité requise est déclaré dument élu avocat de cette municipalité.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de l'avocat adjoint.

M. Derbès annonce M. C. Morel comme candidat.

M. Lanata annonce M. Z. Latour, comme candidat.

Au premier ballotage,

M. Morel obtient	8 voix
M. Latour,	4 "
Bulletin blanc	4 "
	16

Il n'y a pas d'élection.
Au second ballotage,

M. Morel obtient	11 voix
M. Latour,	5 "

M. Morel ayant obtenu la majorité requise des voix, est déclaré dument élu avocat adjoint de cette municipalité.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un imprimeur.

M. Duplessis annonce M. J. Bayon comme candidat.

M. Giquel annonce MM. Magne & Weisse comme candidats.

Au premier ballotage,

M. J. Bayon obtient	8 voix
MM. Magne & Weisse,	8 "

Il n'y a pas d'élection.

M. Pecquet demande l'ajournement. Sa motion ne prévaut pas.

Et l'on procède à l'élection de l'imprimeur.

Au second ballotage,

M. J. Bayon obtient	8 voix
MM. Magne & Weisse,	8 "

Il n'y a pas d'élection.

M. Pecquet demande l'ajournement; sa motion est rejetée.

M. Bureau propose de renvoyer la dite élection à lundi prochain.

M. Gourdain propose, comme amendement à cette motion, de renvoyer cette élection au 3me lundi de mai 1848.

Le président décide que l'amendement de M. Gourdain n'est pas à l'ordre.

M. Fabre demande que le Conseil se dispense de ses règles et qu'on lui permette de présenter une résolution renvoyant l'élection de l'imprimeur en mai 1848.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Barthe, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata, Pecquet et Slingerland votent en faveur de la motion, 7 voix.

Et MM. Bureau, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Hagan, Richardson, Ramos et Shiels votent contre, 9 voix.

En conséquence la motion de M. Fabre ne prévaut pas.

Sur motion de M. Bureau, la dite élection de l'imprimeur est renvoyée à lundi prochain, 31 de ce mois.

M. Fabre demande que le Conseil se dispense de ses règles, et qu'il lui soit permis de présenter deux résolutions.

Sa motion ne prévaut pas. Alors il demande l'ajournement.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Duplessis, Derbès, Dupré, Giquel, Hagan, Richardson et Slingerland votent pour l'ajournement, 7 voix.

Et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Fabre, Gourdain, Lanata, Ramos et Shiels votent contre, 8 voix.

En conséquence la motion d'ajournement est rejetée.

M. Crozat demande que le Conseil se dispense de ses règles et qu'on lui permette de présenter une résolution. Cette motion est rejetée.

M. Hagan demande l'ajournement.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Duplessis, Derbès, Dupré, Giquel, Hagan, Richardson et Slingerland votent pour l'ajournement, 7 voix.

Et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Fabre, Gourdain, Lanata, Ramos et Shiels, votent contre, 8 voix.

En conséquence la motion d'ajournement ne prévaut pas.

M. Fabre obtient la permission de présenter, la résolution suivante et elle est adoptée:

Attendu que M. Garbeille doit faire le buste du général Taylor, et qu'une liste de souscription est ouverte à cet effet,

"Résolu que le Maire est et demeure autorisé à souscrire, au nom de cette Municipalité, pour la somme de cinquante piastres sur la dite liste.

M. Fabre obtient la permission de présenter une résolution qui a pour but de faire placer des chaînes à travers les ruelles qui se trouvent de chaque côté de la cathédrale.

M. Fabre demande que le Conseil s'occupe de la dite résolution. Sa motion est rejetée, et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 31 de ce mois, à six heures précises du soir.

EMILE WILTZ, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Brick Franklin, Watts, pr Coré et un marché.
Lauretta, Cook, pr St John, N. B.
Goelette Elizabeth, Cliff, pr New York.
Elizabeth, Canne, pr Mobile.
Il Hiantaguet, Caro, pr Pensacole.
Uncle Bill, Miller, pr Brasos.
Maria, Reed, pr Charleston.
Steamer Champion, Sandford, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Vera Cruz.
Olbers, Exter, de Brême.
Far West, Buard, de New York.
Sunbeam, Winsor, de Boston.
Grenada, Sponner de Charleston.
Russell, Sisms, de Boston.
Barque Mary, Hopner, de Rio Janeiro.
Catherine, Swift, de la Havane.
Juanowna, Shinn, d'Anton Lizardo.
Galileo, Blancy, de Boston.
Autolcon, Ward, de New York.
Genessee, Minot, de New York.
Newberryport, Neyes, de New York.
Santee, Masting, de la Havane.
Brick Prince de de Joinville, Gardiner, de Havane.
Osceola, Loring, de Vera Cruz.
Th P Hart, Hubington, de Vera Cruz.
Logan, Chase, de Vera Cruz.
Goelette Helen, Bravoor, de Brasos.
Sea. Flanders, de Brasos.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile
Indépendance, Shannon, de St-Louis.
Cora, Kimball, de Natchitoches.
Sam Dale, Cruss, de Lac Providence.
Champlain, Brandenburg, de St Louis.
Mohawk, Rudd, de St-Louis.
Harry Hill, Haygood, de Nashville.
Rodolph, Welch, de Shreveport.
P M Stark, Stark, de Lafourche.
Rainbow, Beffeck, de Bayou Sara.
Wm Armstrong, Timms, de Fort Smith.

MEMORANDA.

Le 19 du courant, par la latitude 24 18 longitude 79 30, le navire Far West a rencontré le brick Cervantes parti de Boston pour ce port.

Le navire ANN, venant du Havre, est maintenant en déchargement dans la 2me Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leur permis dans le délai de cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics.
L. H. GALE.
28 mai — 26, Commune.

Le barque SABATTIS, capt. Sturvois, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis [illegible] [illegible].

L'Hotel de la Baie St-Louis
EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les huitres et les poissons y sont en abondance.
On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c., &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, ou l'on peut arrêter des chambres.
22 mai—3m

Aux personnes qui tiennent Hôtel ou Taverne.
A VENDRE, bon marché à faire.—Le bail de la maison bien connue sous le nom de l'Hôtel Notre Dame, avec une buvette commode, l'installation et les meubles de la maison.—Avec ou sans y comprendre quatre domestiques. S'adresser sur les lieux pour toutes informations nécessaires, au coin des rue Notre Dame et Tchoupitoulas. 28mai—3

SUCRE HAVANE—100 caisses blanc, en debarquement du brick T. Street, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
28 mai — 25, Vieille Levée

CAFE—256 sacs Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
28 mai — 25, Vieille Levée

TABAC—25 balles en feuilles, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
28 mai — 25, Vieille Levée

SUCRE—40 caisses jaune, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
28 mai — 25, Vieille Levée

CHARGEMENT de la goélette Avenger,—912 barriques chaux de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
28mai — 11, Magasins Rouges, 3me Municip.

SUCRE de la Havane—85 caisses, en debarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune
28mai

MIEL—7 boucauts, en debarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune.
28mai

CIGARES de la Havane—111,725, en debarquement de la barque Catherine et des bricks T. Street et Prince de Joinville, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune
28mai

SUCRE—En débarquement de la barque Catherine, venant de la Havane,
45 caisses sucre.
70 sacs café, à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai — 32, Vieille Levée.

SUCRE—En débarquement du brick T. Street, venant de la Havane,
50 caisses sucre, à vendre par
J. M. CABALLERO,
28 mai — 32, Vieille Levée.

EN debarquement du navire Sabbatis, venant du Havre,
500 dame-jeannes de cinq galons.
75 do de quatre do
100 do de trois do
125 do de deux do
200 do d'un galon.
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
28 mai — 11 et 15 St Louis

BOUTEILLES vides—50 paniers, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
28 mai — 11 et 15, St Louis

FOIN—150 balles foin du Nord, à bord de la barque New-berryport, à vendre par
J W STANTON & Co,
28 mai — Encoignure Magasin et Lafayette

$10 DE RECOMPENSE.

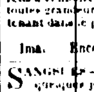

PARTI dans la matinée du 23 mai courant, le nègre HENRY CRAMPSON, âgé de 20 ans, taille moyenne, grande bouche, grosses lèvres, barbe rousse, teint rouge, ne parlant que l'anglais. La susdite récompense sera payée à quiconque logeraie dit esclave dans une des geôles de cette ville, ou le ramènera chez le soussigné, rue de l'Esplanade, entre Grands Hommes et Craps.
20mai—3t — JOHN A. MERLE

TOURNIQUETS dits de Campagne, aiguilles de chirurgie, trousses, instruments pour dentistes, appareils à fractures, pompes à estomac, appareils à ventouse, tocsaire, scarificateurs, seringues de toutes grandeurs, à vis et sans boutons, &c., maintenant dans le port, à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien.
1ma. Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

SANGSUES—Quelques milliers reçues depuis quelques jours et à vendre par
H. BONNABEL,
8mai — Coin Natchez et Tchoupitoulas

JUS DE CITRON FRAIS ET PUR, dernièrement reçu et à vendre en gros ou en détail, par
H BONNABEL, droguiste,
14 mai — 37, rue Tchoupitoulas.

VERRERIE bouteille, noire et verte,
Bouteilles [illegible] couvert en verre et de toute grandeur,
[illegible]
[illegible] Madère et Porter,
[illegible]
[illegible] blanches et vertes [illegible]
vendre par H. BONNABEL, 37 Tchoupitoulas.
12 mai — Encoignure Natchez

VINS [illegible]—26 barriques en débarquement du brick Pioneer venant de Bordeaux.
AUGUSTE MOLIER,
12 mai — No 90, St Louis

VIN BLANC—21 demi-barriques en débarquement du brick Pioneer venant de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
12 mai — No 90, St Louis.

VIN DE CATALOGNE—200 pipes, à vendre par
AUGUSTE MOLIER.
12 mai — No 90, St Louis.

HUILE D'OLIVE—10 barils huile de lin, première qualité, en débarquement du vapeur Gov Jones, à vendre par
D. LANATA,
15 mai — 9 rue Jefferson

COGNAC AU DRAWBACK—10 demi pipes cognac, [illegible] marque A Dussaut Jne en débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par
15 mai — D. LANATA, 9 rue Jefferson

SAUCISSONS DE GENES ET DE BOLOGNE—4 caisses, à vendre en gros et en détail par
D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vieux Haut Sauterne, [illegible] en débarquement, à vendre par
15 mai — D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN rouge en barriques—120 barriques vin rouge, diverses qualités, 30 barils vin rouge Medoc, en magasin, et à vendre par
CH. DUFOUR, 11, Conti

EN magasin et à vendre par le soussigné—110 barriques vin bergerac et Lunel de, 90 caisses muscat de Frontignan, 30 do d'eau de vie, poires, prunes, pêches et abricots, 80 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, Chau, et et Champion; 44 do curaçao grand et petit modèle, l'eau de absinthe Yersin et Lecoultre, [illegible] et Brunelon, 40 caisses Kirchenwasser, 30 do marasquino, 200 paniers Champagne, différentes marques, 150 paniers vin 6 bouteilles, Gigondet, 25 caisses poires sèches, 1 caisse pâtes d'Italie, 1 caisse petits pois au beurre, 80 caisses câpres, cornichons, olives, anchois et sardines assorties, 500 paniers anisette fine, surfine et superfine, Chauvet et Champion; 80 paniers de 24 demi bouteilles huile Plagnol; 4 barils saucissons de Lyon, 200 milliers bouchons, longs, demi longs et pointus, 150 dame-jeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons.
NUMA LACOSTE,
26av — 103, rue Royale.

EAU DE VIE de la Rochelle
5 demi pipes Cognac, de preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do do
A vendre au debarquement du Pionier, par
8 mai — J. & J. TARDOS, 15, Conti.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, rue du Canal, (Paulding's Row) entre les rue de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 230, Broad-Street. Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, ils viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

Articles pour les habitants:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, vestes et pantalons à la matelotte, couvertures blanches, blanches, grises, vertes et bleu-fait, paletots, surtouts, habits sacs, noirs, gris mélange et mélange à carreaux; gilets de dessous noir mélange et croisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche, chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne, 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

Articles pour la ville et les marchands de la côte.—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, [illegible] et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et log-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplètes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co,

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846

L'ANNÉE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes: $400,000 99 pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre	1842	30	pour cent
"	1843,	24	"
"	1844,	36	"
"	1845,	00	"

En l'année 1843 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres*.

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $686,656,40 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS, Agent.
Encoignure des rues Camp et Douane

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection et Ætna, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes qui pourront éprouver les compagnies sus-nommées par les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est au No. 67, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
C. C. LAWRASON,
14 sept—1an. — Agents.

A une élection des actionnaires de l'Association Consolidée des cultivateurs de la Louisiane, tenue le 22 mai 1847,
MM. C. DERBIGNY,
A. LESSEPS
J. LAVERGNE,
ont été dûment nommés directeurs de ladite Institution.
H. GALLY, Président.
26mai—3f

AVIS.
MADAME THEODORE, rue de Chartres, No. 80, ayant positivement vendu ses installations et cédé son magasin, partira pour Paris, le 15 juin prochain, afin d'y faire un choix d'articles de modes pour le nouveau magasin qu'elle doit ouvrir, (à la saison prochaine), dans la deuxième municipalité.

A dater de ce jour, jusqu'à l'époque fixé ci-dessus pour son depart, Mme. Theodore vendra la balance de ses jolis objets de variétés à cinquante pour cent au dessous du cours de la place.

Nota—Les personnes qui doivent à la maison ainsi que celles à qui il est dû, sont priées de régler leurs comptes avant le 15 juin.
27 mai—10

DEMANDE—Un professeur, élève d'une Université distinguée, ayant beaucoup d'expérience dans l'enseignement, désirerait trouver à s'employer comme instituteur dans quelque famille respectable, pendant plusieurs heures de la journée. Toutes branches d'une éducation anglaise complète, et commerciale que classique, sont de sa compétence. Il peut fournir les meilleures recommandations en ville. S'adresser à X. C. Z. au bureau de ce journal.
27 mai—4

Cotonnades, Cotonnades
Reçu par les derniers arrivages de France, 10 balles cotonnade française supérieure, à vendre à bon marché pour cela une facture, par
27 mai — A. C. GOUGH, 28, Chartres

Bareges, Bareges.
LE soussigné vient de recevoir directement de Paris, 10 cartons de barèges, dans les dessins les plus riches, sur lesquels il appelle l'attention des dames.
Aussi—200 rideaux blancs brodés, à des prix réduits.
A. C. GOUGH,
27 mai — 28, Chartres.

NOIR animal—26 barils superfin; charbon pulvérisé, en débarquement du brick Ormus de Philadelphie et à vendre par B. VALLS,
— 26 Commune.

CACAO de Guayaquil,—25 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune.

GINGEMBRE sec—12 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune.

M. ADOLPHE CARTIER, docteur en médecine de la faculté de Paris, ayant fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public. Consultations de midi à 3 heures et de 7 à 9 heures du soir.—Pour les pauvres gratis. Rue d'Orléans, 103, entre Dauphine et Bourgogne.
23mai

PENDANT mon absence de cet Etat, M. Edward Barnett est mon chargé de pouvoirs.
20mai—3m10 — GEORGE DAVIS

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasants, de Marseille.
50 quintaux amandes de Provence.
100 caisses salaisons assorties.
40 do anchois à l'huile, thon mariné, olives farcies, olives verdales, câpres, cornichons et anchois en saumure. MARTIAL PEYRET & Co,
25fev — 27, rue St Louis

SUCRE RAFFINE de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—150 sacs
MAQUEREAUX—150 barils no 3.
THE—500 paquets.
SACS EN PITRE—10,000, 2 1/2 boisseaux,
vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai — 40, Gravier

A VENDRE sur la Levée, en debarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bergasse, 1re marque.
70 paniers d'huile Plaignol, grande bouteille,
30 do do do demi bouteille,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
150 mille bouchons pointus.
N. DUDOUYT,
20mai — 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

MOUCHOIRS coton—20 caisses mouchoirs à bas prix, d'un joli genre, venant d'être reçus et à vendre par DE FOREST & Co,
20 mai — 20, Douane

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutil, de diverses qualités, à vendre par
20 mai — DE FOREST & Co, 20, Douane

INDIENNES—Récemment reçu un lot d'indiennes américaines, d'un genre et d'une qualité convenables aux marchés mexicains, à vendre par
20 mai — DE FOREST & Co, 20, Douane

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
20 mai — 54, Vieille Levée

VIN BLANC—40 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
10mai — 17 et 19, St Louis

VIN ROUGE—40 barriques St Julien
40 do do [illegible],
à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co
10mai — 17 & 19, St Louis

MOUCHOIRS Pongee—2 caisses gr. [illegible], à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai — 20 Douane.

BRIN de Fil—Extra fin et bel ordinaire, 4/4, à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai — 20, Douane.

MARCHANDISES américaines, pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des coutils bleus, toile à chemises 4/4 et 7/8, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10 mai — 20 Douane.

MARCHANDISES, en entrepôt à la Douane—Platille, 3/4, 7/8 et 4/4, britannias 7/8 et 4/4, [illegible], 7/8 et 4/4, arabias en couleur, [illegible] de la mexican, Sévales [illegible] coton, mouchoirs de batiste, ayant droit au drawback, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10 mai — 20, Douane.

VIN rouge et blanc, en debarquement du brick Pioneer, de Bordeaux
36 barils vin blanc Haut Sauterne,
18 do do Haut Barsac,
10 barriques vin rouge Montferrand,
16 do do Macau Medoc, à vendre par
B. TALAMON,
10 mai — 102, rue Royale.

CHANVRE—142 balles chanvre de Sisal, en débarquement de la goelette Aparacido.
Chapeaux—23 chapeaux de Campeche,
Hamacs—100 hamacs, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
10 mai — 54, Vieille Levée.

FIL patente—5 caisses fil patente, blanc et noir, bon assortie, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10mai — 20, Douane.

VIEUX COGNAC SUPERIEUR—Constamment un assortiment complet des marques bien connues, M. Castillon, Ph. Godard, &c—1825 et 1815, chez EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai — 17 et 19, St-Louis.

VINS VIEUX en caisses—100 caisses des marques Chateau Laffite, Chateau Léoville, St Estephe &c, &c, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai — 17 et 19, St Louis

SARDINES A L'HUILE—En demi, tiers et quarts de boîtes, des marques Philippe et Canaud, Cotiere et Martin, A. Canus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
10mai — 17 et 19, St Louis.

SANGSUES—3 caisses grandes sangsues espagnoles reçues par le brick Orleans, de la Havane, à vendre par W H SIMMONS,
11 mai — 44 Poydras

JALAP—30 balles en débarquement du brick Apalachicola, venant de Tampico, à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 mai — 32, Vieille Levee

INDIGO—Guatemala, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
4 mai — 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de cigares de la Havane, constamment en vente par J. M. CABALLERO,
4 mai — 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—En débarquement des bricks T. Street et Titi, 58,230 de qualités assorties. J. M. CABALLERO,
4 mai — 32, Vieille Levée.

CIGARES Principe.—114,250, en débarquement du brick Helen, à vendre par
J. M. CABALLERO
6mai — 32, Vieille Levée.

Bottes, Souliers, Brodequins

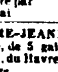

—1200 caisses en magasin, formant un bon assortiment d'articles de saison. Aussi en débarquement du navire Rega—108 caisses de jolies marchandises fraîches, à vendre à bas prix par
8mai — G. W. DUNBAR, 30, Douane.

SACS EN PITRE—500 sacs de 4 boisseaux, à vendre par J. W. STANTON & CO.
24 mai — Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE ET BLANC DE BALEINE—2000 gallons huile blanche et naturelle, pour l'hyver; 200 caisses blanc de baleine assortie, de New Bedford à vendre par J. W. STANTON & Co.
24 mai — Encoig. Magasin et Lafayette

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN,
8mars — 42, rue Gravier

HUILE D'OLIVE—500 paniers huile d'olive de James Plagniol, en bouteilles de 24 onces, 50 paniers de 24 demi-bouteilles, en débarquement du navire Mozart venant de Marseille, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai — 22, rue St Louis.

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fev—

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Robert Parker, venant de Bordeaux:
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
40 barriques vin St-Julien, bon ordinaire,
N. DUDOUYT,
99 avril — rue Toulouse No 13

OMBRELLES—200 ombrelles extra riches, à des prix très bas. Aussi:—2 caisses toile d'Irlande superfine, pour devants de chemises. 2 caisses Platille, à vendre au-dessous des cours par
2mai — A. C. GOUGH, 28, Chartres.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.
PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;
Papier pour paine de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour échantillonner;
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent,
7 mai—1an — 6, Front Levée.

VINS en débarquement des navires California et Robert Pacher, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc,
25 do do Macau Médoc,
71 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
B. TALAMON,
27av — 102, rue Royale.

[illegible] MAISON à louer, [illegible]

[illegible] D'ARG, CHANGER [illegible]

Purifiez le Sang.
Les grandes vertus de la Salsepareille pour purifier et restaurer le sang, sont connues dans le monde entier, il suffit de bien la préparer. La Salsepareille de MM. Comstock & Co. a toujours eu beaucoup de succès, surtout sur les affections des boutons à la figure et toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang. On la garantit au moins égale à toute autre préparation, bien qu'elle se vende cinquante cents par bouteille moins que les autres qui se vendent ordinairement $1.

Les habitants qui désirent cet article n'ont qu'à envoyer leur adresse, il leur sera expédié à $4 par douzaine de bouteilles.
A vendre par COMSTOCK & CO, 50, Poydras

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.
Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, un fluide de peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lisse. Ainsi lorsque les racines sont fermement prises, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.
Le Rénovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable:
(Du New-York Sun, décembre 1841.)
Un de nos jeunes amis demeurant rue Bleeker, et bien connu dans Wall Street fut attaqué d'une fièvre, les cheveux du couronnement de la tête échirent, ceux des côtés de la tête devinrent roux secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Renovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.
Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de Dalley, No 151, Chartres.
10 mai

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Depot chez Bertrand & Sioss,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à le rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique.
19 nov.

CAZADORES DE ORLEANS.

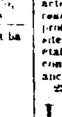

La compañia tomara las armas el Domingo 30 del corriente á las 6½ en punto de la mañana: casaca de paño y pantalon blanco; la reunion en el paraje de costumbre. Se recomienda la puntualidad y asistencia.
Nueva Orleans, Mayo 25 de 1847.
De orden del capitan,
JUAN J. RICO,
27 mai — Sargento primero

Dissolution de société.
LA société qui existait sous la raison de PINARD & LEON, pour le commerce des marchandises sèches, est dissoute par consentement mutuel, par acte pardevant *Philippe Lacoste, en date du 12 mai courant*. Le soussigné liquidateur de la dite société profite de cette occasion pour inviter les dames à visiter son stock de belles marchandises, à ses deux établissements, encoignure Bourbon et St-Pierre, connu sous le nom de la *Reine de Chypre*, et à son ancien magasin, encoignure Bourbon et Ursulines
25 mai—6 — H. PINARD.

LINON A MOUSTIQUAIRES.—3 balles linon 6/4, blanc, et 3 caisses coton en bobines, de Fegubarson, à vendre par DUNCAN KENNEDY.
25mai — 52, Toulouse

TABAC—196 balles Havane, Cuba, capes et tripes, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
26 mai — 25, Vieille Levée

L'ILLUSTRATION, Journal Universel, accompagné de gravures sur bois, paraissant tous les samedis depuis le 2 mars 1843. Abonnement—A partir du 1er Mars—Pour la Nouvelle-Orléans $9, payable, pour la campagne même prix; les frais de transport aux frais des abonnés. On ne peut souscrire pour moins d'une année.
Chaque numéro se compose de seize pages in-fo, imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événements contemporains.
On souscrit à la Nouvelle Orléans, chez
VICTOR HEBERT, Agent.
149 rue de Chartres
N. B.—Les souscripteurs sont prévenus que les premiers numéros de la cinquième année commençant le 1er mars 1847, à Paris, viennent d'être reçus par le navire South Carolina du Havre.
25 mai

HISTOIRE DE PARIS.
L'HISTOIRE de Paris par Dulaure, nouvelle édition de Furne, ornée de gravures représentant tous les monuments de Paris, est en vente chez
Vor. HEBERT, Libraire,
25 mai — 149, rue de Chartres

FLEURS ANIMÉES.
LES Fleurs Animées, par Grandville, 1 beau volume grand in 8o., en vente à la librairie de
25 mai — Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres

EDITION ILLUSTRÉE du Conte de Monte-Christo, en 2 beaux volumes grand in-8o, en vente chez — Vor. HEBERT,
25 mai — 149, rue de Chartres

A VENDRE.—Une imprimerie bien assortie, propre à faire un journal d'une bonne grandeur, et toutes sortes de jobs (excepté les grandes affiches). S'adresser au bureau de la PATRIA, rue Toulouse, No 36, où l'on trouvera un spécimen de la dite imprimerie, ou à R. P. Thaard, rue Piauche, No 221.
25 mai

ON demande sur le champ un bon porteur pour distribuer un journal qui paraît le jeudi et le dimanche. S'adresser à l'imprimerie de M. J. L. Sollée, No 137, rue de Chartres, ou à la salle de bal St Louis.
25 mai—3t

Pour cause de depart.

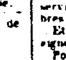

A VENDRE une propriété située sur le Bayou St-Jean, d'une contenance de 31 arpents 3/3 de superficie, ayant maison de maître, cuisine, cases à nègres, remises, écuries, &c., le tout en bon état.

Une gardienne d'enfants et domestique de maison, et deux jeunes domestiques, âgées l'un de 13 et l'autre de 16 ans. Un ameublement de salon choisi, deux services en porcelaine et différents meubles de chambres et de salle à manger.

Et à céder le bail de la maison occupée par le soussigné, ayant encore dix-huit mois de durée.
Pour les conditions s'adresser à
AUBIN MICHEL,
143, rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Remparts.
25 mai

CALLIGRAPHIE

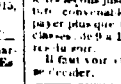

Des nouvelles classes se formeront aujourd'hui chez MM DOLBEAR, No. 15, rue du Camp.

Les élèves ont le privilège de continuer à prendre leurs leçons jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture convenable pour tout genre d'affaires, sans payer plus que le prix d'un seul cours.—Heures des classes, de 9 à 12 M., de 4 à 6 heures, et de 7 à 9 heures du soir.
Il faut voir et examiner par soi-même, avant de se décider.
24 mai

Habillements d'enfants.
Nouvel Envoi.
LOISON & SYLVESTRE, 67 rue de Chartres, ont reçu un très bel envoi d'habillements d'enfans, qu'ils offrent à vendre à bas prix, savoir:
Bretonnes Napolitaines.
do en merinos et alpacca, couleur.
Algeriennes et basquettes en fil.
Mazanielos et vestes orientales en fil.
Sacs en fil alpacca et Tweed.
Pantalons fil et merinos, toutes les tailles, etc.
Américaines en merinos pour enfans de 4 à 6 ans.
24 mai

A la Grande-Variété.
No. 49 et 50, RUE DE CHARTRES.

Les personnes qui se préparent à passer l'été hors de la ville sont respectueusement invitées à visiter les magasins ci-dessus, où elles trouveront un assortiment complet de tous les articles qui leur sont nécessaires, savoir: pour les dames, aiguilles, fils, galons, cordonnets, boutons en nacre et autres rubans, soie pour broderie, perles acier, gants de différents genres, ridicules, jarretières, bourses, bas, épingles à cheveux, pommades et huiles, eau de Cologne, peignes de toutes espèces, poudre, boîtes à poudre, brosses de tous genres, paniers de voyage et fantaisie, encre à marquer et autres, éventails, ombrelles, parapluies et miroirs.

Pour les messieurs, chapeaux de paille, bretelles, gants, bourses, articles de pêche et de chasse, boîtes à barbe, miroirs, rasoirs, cuir à rasoir, chaussons en fil et coton, cravates de soie, savon, brosses de tout genre, canifs, cannes, cartes à jouer, lotos, damiers, dominos, boîtes de Maroc, jeux d'échecs et sacs de voyage.

Aussi—Une très grande variété d'objets parmi lesquels se trouvent des poupées, jouets, cordes à violons, et chapeaux de paille pour enfants.

Le soussigné saisit cette occasion pour assurer les personnes et particulièrement les dames, qui doivent passer l'été hors de la ville, que toutes les demandes d'articles de son genre qui lui seront adressées seront exécutées avec soins et promptitude.
25 mai — B. PIFFET.

Marchandises sèches à bon marché
LE soussigné, désirant terminer la vente de son fonds, d'ici au 1er juillet prochain, offre la solde de ce qui lui reste en mains à 25 pour cent au-dessous de ses prix ordinaires. Dans son assortiment, on trouve tout ce qui est nécessaire à une famille, à une habitation, et de plusieurs marchands de goût. Ce qui suit est une liste partielle des prix et des marchandises:

1300	yardes linons,	4/4 à 12 1/2	valant	20 cts.
1700	" superieures	15	"	25 "
4000	" jaconat français	25	"	40 "
2700	" mousseline et balzo.	30	"	50 "
2300	" do Suisse, brodée	30	"	50 "
3000	" do dentelle.	37 1/2	"	60 "
3000	" bareges de 10 à	40	"	75 "
1900	" ginghams Ecossais	20	"	40 "

AUSSI:
1000 douz. des à coudre de $1.00 à $3.00 par douz.
200 " mouchoirs de batiste, 1 25 à 3 00 do do.
30 caisses toiles d'Irlande, ginghams fil.
30 " calicos de 8 à 15 c. par yarde.
800 pièces linon à moustiquaires, 8 fil, et beaucoup d'autres articles, trop longs pour être détaillés.

Les acheteurs trouveront rarement une pareille occasion, parce que ce fonds doit être soldé le plus tôt possible.
C. M. SIMPSON,
24 mai — 61, Chartres, 2 portes après (la rue Bienville

IMPORTATIONS directes en magasin et à vendre: 40 barriques vin de Marseilles;
100 do vin Bordeaux ordinaire;
30 do supérieur. Haut Brion, Macau, Margaux et Lafitte: 4 do Hi Sauterne: 50 demi do do.
80 quarts Porto imitation; 45 do do véritable.
2 pipes vieux (Des Docks de Londres)
40 quarts Madère de Marseille;
60 do do super, et directement importé.
40 quarts Jerez supérieur.
16 demi et quarts Cognac A. Seignette, Leger, &c.
4 barils Punch Brandy; 200 caisses Claret 1e qual.
100 do Sauterne; 200 paniers Anisette.
10 caisses Vermouth.
24 mai — P. LONGIS, 116, Royale.

SACS EN PITRE &c.—100 balles de 2 1/2 et 3 boisseaux, 80 balles de 4 1/2 pour de mais, en débarquement du navire California, venant de Londres, et à vendre par McDOWELL & PECK,
28mai — 20, Douane

PLATILLES & BRETAGNES.—12 caisses, [illegible] venant de Liverpool, à vendre par
[illegible] McDOWELL & PECK, 20, Douane

[illegible]

Avis Maçonnique.
LE nouveau Temple Maçonnique [illegible] rues Bourbon et Perdido, sera [illegible] lundi 31 mai [illegible]
[illegible]
A. J. WILLIAMS, [illegible]
W. H. HOWARD, [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance du 10 mai 1847.
RESOLU que l'époque fixée pour recevoir des propositions cachetées pour le pavage de la rue de la Levée, en pierres équarries, soit et demeure renvoyée au second lundi de juin prochain.
(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 19 mai 1847
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire 28 mai

LOUIS DELERY [illegible], ex-député officier naval de la douane, a l'honneur d'informer ses amis et les négociants importateurs en général qu'il a ouvert, rue de la Douane, encoignure Clinton, et en face de la Douane, un bureau de courtage et d'agence maritime et commerciale; il se chargera de toutes espèces d'affaires de douane telles que Entrées de marchandises d'importation, entrées de drawbacks, d'entrepôt, &c., etc., etc. expédition de navires, règlements de réclamations arriérées &c. L'expérience qu'il a acquise pendant près de dix années consécutives d'emploi assidu à la douane lui assureront, il ose l'espérer, le patronage de cette grande communauté commerciale, et il s'engage à justifier la confiance des personnes qui l'emploieront.
7 mai—3m

AVIS aux acheteurs de marchandises sèches, toiles cirées, tapis, nattes, transparents &c.
Les soussignés, vu l'état avancé de la saison et l'abandon de leur stock, vendront à partir de jour, et jusqu'au 1er juillet 1847, toutes articles de leur commerce, à un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.
Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co,
14 mai — 26, Chartres et 27, Douane

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille 18 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord. L'acheteur payant les droits et les dépenses. Ces vins sont de la marque F. Durand.
H DE GOER ET RIFFLARD,
21 mai — 21, Magazine

CHANGE sur Paris à vue, ou à courts jours de vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
1 mai 15 — J. WILBIEN, 3, Passage de la Bourse.

Dr. A. JOUBERT
MEDECIN de la faculté de Montpellier, ex-chirurgien major de la frégate le Gomer, ex chef du service médical des hôpitaux de St-Martin, de Marie Galante et des Saintes (antilles françaises), a l'honneur d'informer le public qu'il a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans pour y exercer sa profession.
Encoignure Royale et Toulouse, entrée rue Toulouse, No. 63.
Références.—MM. Aime Roger, consul de France, P. F. Thomas, docteur-médecin; L. Muise, U. S. N. chirurgien en chef de l'hopital de Pensacola.
14 mai—15.

CONSERVES ALIMENTAIRES.
LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de conserves de St Louis, reçu tout récemment:
Pâtés de becassines, dito de bécasses;
do de sarcelles, dito de pluviers;
do canards sauvages, dito de chevreuil;
Galantine de volaille, dito de dinde;
Pâtés de dinde sauvage;
Sardines à la Julienne;
Cannonades aux mauvilles;
Champignons au naturel; Sanciéres do [illegible];
Bœuf bouilli, veau rôti; Asperges au naturel;
Veau à la gelée, veau roti; Lait au naturel;
Moutilles au naturel;
Fricandeaux aux mauvilles;
Bœuf en daube, pieds de cochons farcis, &c.
FERBOS,
17mai — Encoignure Royale et Douaine.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navires Robert Pacher, California et James Perkins, de Bordeaux;
[illegible] barriques vin Montferrand, 31 de Medoc,
10 do St-Julien, 10 do Margaux,
50 barriques vin blanc Haut Barsac,
[illegible] demi-barriques Sauterne,
100 [illegible] St-Julien, 25 do Medoc,
100 [illegible] vin blanc Sauterne, 100 do Haut Sauterne,
10 demi-barriques vinaigre blanc,
10 caisses de [illegible] pruneaux sèches,
6 balles de 30 milliers chaque, bouchons pointus.
Vve MAGNAN,
23 avril — 87, rue St Louis

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.
EN débarquement du navire Charles Carroll, et en magasin
4000 gallons excellente huile de baleine, blanche et [illegible].
6000 gallons huile de baleine, blanche et raffinée,
50 barils huile excellente huile de graisse,
100 barils bonne huile de lin, de Cincinnati,
10 barils huile brune, pour tanneurs,
50 barils esprit de térébenthine,
400 caisses blanc de baleine, New-Bedford,
200 do [illegible] soler, marque Kendall,
100 do chandelles star, 160 do moulées,
1000 do savon, No 1 et de famille, marques diverses.
300 caisses raisins frais, 400 demi do idem,
300 boîtes de 5 livres thé, poudre à canon, 100 jeux [illegible] points, 200 caisses morue, 30 quarts barils maquereaux et saumon, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
23 avril — 8, Nile Levée

VINS de Champagne—100 paniers, vin de Bouzy marque Chevalier, 30 caisses, en débarquement du navire Verderon, du Havre, à vendre par COURVOISIER,
[illegible] — Encoignure Royale et Orleans

AYANT pris mon fils pour mon associé, je continuerai les affaires à la commission, sous la raison Th. Bailly Blanchard & Co.
— TH. BAILLY BLANCHARD

Chapeaux paille de riz
REÇU en consignation une caisse chapeaux paille de riz non montés, à vendre en gros à un prix modéré, par
B. PIFFET,
— 30, rue de Chartres

CHAPEAUX CIRES—10 caisses, à vendre par
FROST & CO,
21 mai — 10 Magasins

PANTOUFLES—10 caisses pantoufles pour hommes, à vendre par FROST & CO,
21 mai — 10 Magasins

CAFE—80 sacs café, en débarquement du Salvadora, venant de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
— 32, Vieille Levée

SUCRE—80 caisses de la Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
J. M. CABALLERO,
— 32, Vieille Levée

SUCRE—40 caisses Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
— L. CANTIN, 42, Gravier

TABAC DE CUBA—100 balles pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
— 42, Gravier

TABAC—110 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
— L. CANTIN, 42, Gravier

INDIGO—[illegible] Guatemala, à vendre par
— L. CANTIN, 42, Gravier

SPARADRAP très frais en paquets de 5, 10 et 20 verges à vendre en gros par H. BONNABEL,
— Droguiste, 37 rue Tchoupitoulas

VERMIFUGE creole tel qu'il a été préparé à la Nouvelle-Orléans depuis tantôt vingt ans. Son emploi est facile, et son succès certain, à vendre par
H BONNABEL,
— Pharmacien, 37, rue Tchoupitoulas.

FEBRIFUGE INFAILLIBLE.—Cette préparation s'est employée avec le plus grand succès depuis plus de vingt ans, tant à la Nouvelle-Orléans qu'ailleurs, et elle n'a jamais manqué son effet quand la direction qui l'accompagne a été strictement suivie. A vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien,
— 37, rue Tchoupitoulas

A VENDRE, en debarquement du Brick Pioneer venant de Bordeaux.
20 Caisses Cerises à l'eau-de-vie;
25 Barils Vinaigre de vin blanc, par
— NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale

DAMES-JEANNES françaises
300 Dames-Jeannes de 5 gallons, en debarquement du navire South Carolina, à vendre par
— NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale.

SAUCISSONS DE LYON—6 barils saucissons de Lyon, en débarquement du navire Taglioni, capitaine Rogers, venant du Havre, à vendre par
NUMA LACOSTE,
— 103, rue Royale

FARINE de mais—500 barils, de H. Billings, extra pure, en débarquement du vapeur Queen of the West, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
— 69, Camp.

Papiers convenables pour les marches Mexicains.
[illegible] papier Florette.
18 [illegible] papier à lettre.
A vendre en entrepôt par
BERTRAND & SIOSS,
— Encoignure Royale & Bienville.

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goélette Oregon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIOSS,
— Encoignure Royale et Bienville

BŒUF, JAMBONS, GRAISSE—105 barils bœuf mess prime, 50 barils jambons de H. Billings, pure graisse, et convenables aux familles, 100 barils [illegible] graisse ferme, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF
— 69 rue du Camp.

COGNAC Pellevoisin—4 demi-pipes, 10 quart pipes et 20 huitièmes de pipe Pellevoisin de preuve, en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
— 99, rue de la Douane.

HUILE DE PLAIGNOL—175 paniers en bouteilles de 24 onces et en demi bouteilles, par le Pulsian de Marseille, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
— 54, Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—300 paniers de 100 chaque, Bordelaises et Marseillaises, en magasin et à venir par les prochains arrivages, à vendre à $3 30 par J. F. BERCIER & Co,
— 54, Vieille Levée

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux;
Huile d'olive de la marque Possel fils, en bouteilles de 24 onces.
[illegible] en caisses de 12 bouteilles,
Vin rouge en barriques, de différentes qualités.
Vin blanc en barils de
Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles.
Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.
[illegible] supérieur de Marie Brizar et Roger.
[illegible] en grands cruchons, à vendre par
B TALAMON, 102, rue Royale.

[illegible] COULEUR—[illegible] 70 douzaines [illegible] françaises, dessins nouveaux, bon tein, à vendre par les soussignés.
LOISON & SILVESTRE,
— 67 rue de Chartres

[illegible]—[illegible] caisses en débarquement de [illegible], à vendre par
W. H. SIMMONS,
— 44 Poydras

[illegible]—[illegible] caisses [illegible] de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,
— 44 Poydras

[illegible]